



SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2019

FB/LN/CJ n° 2019/03

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE
LA DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES
CULTURELLES :**

Travaux sur monument
historique inscrit

**MAISON A PANS DE
BOIS**

5-7 place du Change :
Piochement des enduits de
la façade

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **23**

Pouvoir : **00**

Votants : **23**

Date de la convocation :
3/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 septembre 2019 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaients présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusée : QUAGLIARELLA Lydie.

Absents : CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

VU le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

VU l'arrêté préfectoral en date du 14/11/2011 portant inscription, en totalité, de la maison à pans de bois sise 5/7 place du Change, au titre des monuments historiques,

VU le rapport de synthèse effectué par la DRAC en 2011,

VU l'étude archéologique élaborée en 2012,

CONSIDERANT que dans le but de poursuivre la campagne d'investigation du bâtiment, des travaux doivent être effectués en vue de la restauration et restitution de la façade rue,

CONSIDERANT la possibilité de présenter une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), à hauteur de 40 %, CONSIDERANT la nature des travaux projetés :

Les travaux projetés concernent principalement la façade sur rue. Actuellement, celle-ci est recouverte par un enduit récent qui masque la totalité de la structure en pan de bois. Elle est percée à chaque étage par deux paires de fenêtres dont les différentes dimensions indiquent des modifications de la configuration primitive. Le projet de restauration vise à l'enlèvement de ce revêtement afin de rendre le pan de bois visible pour sa restauration et sa mise en valeur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190909-D2019_09_03-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 12/09/2019

Publication : 12/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES H.T.	
Honoraires Mo	14 166,90 €
Travaux	65 222,92 €
TOTAL	79 389,82 €

RECETTES	
SUBVENTIONS	
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) (40 %)	31 755,93 €
AUTOFINANCEMENT	
Fonds propres (60 %)	47 633,89 €
TOTAL	79 389,82 €

Sur l'exposé présenté,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles, à hauteur de 40 %, soit 31 755,93 €,



2019-184

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Epernon, le 09 septembre 2019

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190909-D2019_09_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2019
Publication : 12/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

